

COMMUNIQUE

Pénibilité : une énième reculade du gouvernement et encore moins de contraintes pour les employeurs

Si FO admet le coté usine à gaz depuis le début du compte pénibilité et est partisan de définition de référentiels métier au niveau des branches, il n'en demeure pas moins que pour FO il est inadmissible de reporter à la mi-juillet 2016 la mise en œuvre du compte pénibilité.

Une fois encore les mesures d'assouplissement sont dans le sens de moins de contraintes pour les employeurs qui sont dans la revendication du « tout frein à l'embauche doit être levé » et qui encore une fois obtiennent satisfaction.

Déjà objet de reculade face à la bronca patronale en 2014 à la veille de la conférence sociale en juillet 2014 avec déjà un report décidé pour 2015 de six sur les dix prévus, une fois de plus le gouvernement recule face au patronat à la fois pour la mise en œuvre mais aussi sur le caractère obligatoire de la fiche individuelle et ce à une semaine de discussion sur l'emploi dans les TPE-PME.

FO s'interroge par ailleurs sur les aspects indispensables de prévention en absence désormais de suivi individuel du salarié.

Sous prétexte de simplification, FO craint que les salariés concernés, qui au mieux auraient pu partir à la retraite seulement deux ans plus tôt au maximum, ne puissent pas bénéficier pour un grand nombre de cette possibilité, en absence de suivi individuel mais aussi avec la modification prévue de certains facteurs.

Paris, le 26 mai 2015

Contact :

Jocelyne MARMANDE – Secrétaire confédérale

☎ : 01 40 52 83 80

✉ : jocelyne.marmande@force-ouvriere.fr